

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONS

ID : 033-213300775-20250825-2025_63-DE

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation :	18/08/2025
Membres :	
En exercice	18
Présents :	14
Votants :	16
Date d'affichage :	26/08/2025
Date de publication :	26/08/2025

Le 25 août 2025 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Aurélia FOURNIER par Jean Georges CLAIR et Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON

Absents : Daniel BORDES et Carine LASSOUANE

Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2025-63

OBJET : Approbation de la convention de partenariat avec BilletWeb dans le cadre du déploiement d'une billetterie en ligne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-84 du 25 septembre 2023 relative à la régie de recettes du service administratif de la commune ;

Vu les arrêtés n° 2024-15 du 12 février 2024, n° 2023-89 du 21 août 2023, n° 2023-79 du 23 juin 2023 et n° 2023-78 du 23 juin 2023 relatifs à la nomination d'un régisseur titulaire, d'un mandataire suppléant et de mandataires de la régie de recettes du service administratif de la commune ;

Considérant que le déploiement d'une solution dématérialisée permettrait de sécuriser les transferts d'argent en évitant les manipulations de liquidités, d'instaurer un suivi des évènements et des réservations en temps réel ;

Considérant la volonté de la commune de moderniser ses pratiques et outils afin d'offrir un nouveau service à la population permettant de faciliter la gestion du régisseur ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le partenariat pour une durée indéterminée avec le prestataire BilletWeb mais qui peut être résilié à tout moment par la commune, sans préavis, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'engagement avec le prestataire et tout document y afférent ;
- de dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de Gironde.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 25 août 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature consisting of several loops and lines.

Katia PÉDEMAY